

Attentat contre le président rwandais en avril 1994 : l'enquête française est close

Jeune Afrique, 21 décembre 2017

L'enquête ouverte en France par les juges antiterroristes sur les circonstances de l'attentat du 6 avril 1994, au Rwanda, a été clôturée. L'instruction ouverte en mars 1998, au centre d'un bras de fer politico-judiciaire entre Paris et Kigali, est désormais entre les mains du Parquet de Paris qui devra requérir un procès ou un non-lieu pour les sept Rwandais mis en examen.

Les juges antiterroristes français ont clos leur enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'ex-président rwandais Juvénal Habyarimana, a appris l'AFP auprès de sources judiciaires et proches du dossier. Une affaire qui empoisonne depuis dix-neuf ans les relations entre Paris et Kigali. L'information a été confirmée à *Jeune Afrique* par une source officielle rwandaise. Il revient désormais au Parquet de Paris de réclamer aux juges la tenue d'un procès ou l'abandon des poursuites contre les sept personnes inculpées, issues du clan de l'actuel président rwandais, Paul Kagame.

Cet attentat est considéré comme l'étincelle ayant servi de prétexte au génocide des Tutsis au Rwanda, qui a fait 800 000 morts selon l'ONU, et 1 million de morts, selon Kigali. Le soir

du 6 avril 1994, l'avion de Juvénal Habyarimana, un Hutu, avait été abattu en phase d'atterrissage à Kigali par au moins un missile sol-air.

La thèse d'un attentat commis par le FPR

Alors qu'au Rwanda, une commission d'enquête a imputé la responsabilité de l'attentat aux extrémistes hutus qui voulaient se débarrasser d'un président jugé trop modéré, une information judiciaire avait été ouverte en 1998 à Paris après la plainte de la famille d'un membre de l'équipage, composé de trois Français. Sous l'égide du premier juge saisi, Jean-Louis Bruguière, l'enquête avait privilégié l'hypothèse opposée d'un attentat commis par l'ex-rébellion tutsie du Front patriotique rwandais (FPR), commandée par Paul Kagame.

Les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été rompues pendant trois ans après l'émission, en 2006, de neuf mandats d'arrêt contre des proches du président rwandais. Puis rétablies après la mise en examen (inculpation) de sept d'entre eux, en 2008 et 2010.

Closes une première fois, les investigations avaient été relancées en 2016,

car les juges souhaitaient entendre un dissident rwandais, Kayumba Nyamwasa. Lui-même visé par un des mandats d'arrêt, il avait fait une déposition devant un notaire niant son rôle dans l'attentat, mais accusant le FPR. Selon une source proche du dossier, l'Afrique du Sud, où cet ancien général est réfugié, vient de refuser l'exécution de la commission rogatoire des juges qui voulaient l'auditionner par visioconférence.

Nouveau témoin

Par ailleurs, deux des inculpés, dont l'actuel ministre rwandais de la Défense, le général James Kabarebe, ne se sont pas rendus la semaine dernière à Paris à leur convocation. Les juges voulaient les confronter à un nouveau témoin qui affirme avoir eu la garde des

missiles au QG du FPR et charge ses anciens compagnons d'armes.

« Cet énième témoin n'a pas dû être aussi convaincant que certains avocats l'ont dit », a commenté auprès de l'AFP M^e Bernard Maingain, conseil des sept personnes inculpées avec M^e Léon-Lef Forster. Les deux avocats « se réjouissent que le juge ait fait droit à leurs demandes » répétées de clore l'enquête et « regrettent toutes les manœuvres de diversions menées pour empêcher le non-lieu ».

La décision des juges « est logique et inéluctable, compte tenu des obstructions diplomatiques et politiques » de l'Afrique du Sud et du Rwanda, a réagi M^e Philippe Meilhac, avocat de la veuve Habyarimana. « Les parties civiles attendent avec confiance la décision qui sera prise par le juge ».